



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85 420

Tel : 02.51.52.94.82

E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le 20 octobre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/10/2022

PRÉSENTS : Denis La Mache, Éliane MONTAMAT, , Elisabeth GUILLOT, Marc MORICE, François, Luc VRIGNAUD, , Elisabeth BARRANGUET, Géraldine PERRIÈRE,.

ABSENTS : François FLEURET Cyril MONTAMAT Jean-Louis CHATAIGNÉ (excusé)- POUVOIR (S) : 0

Mme GUILLOT Elisabeth a été élue secrétaire.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2022

REF : D221020A

Le conseil municipal a voté comme suit les subventions 2022

	PROPOSITION 2022	pour	contre	abstention	obs ou pers qui n'a pas pris part au vote
Ass 3 âge	80,00 €	7			
Ass Anciens combattants	80,00 €	7			
Ass APE	125,00 €	7			
Ass Arts et Loisirs	80,00 €	6			eliane
Ass chasse (aide aux nuisibles)	150,00 €	5	1	1	
Ass Foyer des jeunes	0,00 €				
Ass L'Atelier	0,00 €				
Ass Les Copains Barjots	80,00 €	7			
Ass Ocoudreaukospass	80,00 €	7			
Ass Union Gymnique du Marais	0,00 €				
Ass Les Baladeurs du Marais	80,00 €	7			
Ass VIVRE LA VIE	80,00 €	7			
Banque Alimentaire	50,00 €	7			demande 35€
Secours catholique	100,00 €				à revoter
Resto du Coeur	300,00 €	7			
Ass ADAPEI ARIA	80,00 €	7			
Ass pompiers Damvix	40,00 €	7			
Ass pompiers Maillezais	40,00 €	7			
Ass Ecole pompiers (JSP) pour matériel	150,00 €	7			
Ass collège Marais Poitevin (8)	120,00 €	7			15€/enfant
Ass Collège St Martin(10)	150,00 €	7			15€/enfant
Outils en mains	40,00 €	6			Eliane ne vote pas
FNATH (Accidentés de la vie)	80,00 €	7			
Téléthon	40,00 €	6			Géraldine ne vote pas
UDAF	40,00 €	7			
	=====				
montant du vote global	1 965,00 €				

M. le Maire a apporté une précision :

Les subventions sont versées pour aider les associations de la commune mais aussi toutes celles qui interviennent sur la commune. Il rappelle que les pièces qui sont demandées aux associations doivent être transmises en mairie pour valider l'octroi des subventions.

Les personnes qui font partie d'association se retirent du vote concerné.

Des élus demandent pourquoi certaines asso apparaissent tj alors qu'elles ne fonctionnent plus. La commune liste les associations existantes, elle n'a pas de pouvoir pour les clôturer. Certaines associations sont seulement en sommeil comme l'atelier qui souhaite garder ses fonds pour le foyer de jeunes quand il repartira et l'Union gymnique qui pourrait repartir si elle retrouve des personnes intéressées pour faire partie du bureau.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE TERRITORIA MUTUELLE

REF : D221020B

La commune a adhéré, dans le cadre d'un groupement organisé par le CDG85, pour une assurance maintien de salaire des agents communaux avec TERRITORIA MUTUELLE par délibération du 11/10/2019

Chaque agent a choisi ses options, la commune verse une participation à chaque agent à hauteur de 12.50 €/mois/agent (sur la base d'un temps complet (par délibération depuis 2013))

L'assurance concernée TERRITORIA MUTUELLE indique une augmentation des taux de cotisation de 5% à compter du 01/01/2013 qui concernera les cotisations salariales (se traduisant par une diminution des salaires nets des agents) – Il n'y aura pas d'incidence financière pour la commune. M. le Maire précise que l'augmentation de 5 % des taux est conforme aux dispositions contractuelles.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité valide l'avenant et donne pouvoir au maire pour sa signature.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DREAL POUR une CARTE COMMUNALE AVEC VOLET PAYSAGER PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX PATRIMONIAUX CULTURELS, PAYSAGERS ET NATURELS DU SITE CLASSE MARAIS POITEVIN

REF : D221020C

La commune de Saint-Sigismond est dans le site classé du Marais mouillé poitevin, dans le Grand Site de France et dans le PNR du Marais poitevin.

Compte tenu des difficultés à régler la problématique de l'urbanisme et l'aménagement de la commune car la commune ne possède aucun document d'urbanisme et que les RNU s'appliquent,

Les services de l'Etat ne délivrent plus les CUb, ce qui bloque bon nombre de dossier d'acquisition.

Considérant qu'en réunion du 24/09/2021, le conseil municipal a délibéré sur le projet de carte communale considérant que l'établissement de ce document sur l'ensemble du territoire communal aurait un intérêt pour une bonne gestion du développement communal.

Considérant que la commune vient de lancer l'étude de requalification du bourg visant à renforcer l'attractivité et l'identité du bourg, et que cette étude devait être un préalable à la carte communale.

Considérant que la carte communale est un document d'urbanisme simple pour les petites communes. Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire.

Considérant qu'une carte communale simple offre peu de perspectives pour préserver le patrimoine culturel, paysager et naturel, en lien avec les services de la DREAL le dossier a été complété pour offrir un volet paysager prenant en compte ces enjeux importants.

M. le Maire sollicite donc le conseil municipal pour valider ces nouvelles conditions de consultations et proposer une demande de subvention auprès de la DREAL.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de dépenses d'investissement, les documents d'urbanisme étant mandatés au compte 202.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Autorise M. Le Maire à conduire les démarches permettant d'effectuer les demandes de subvention auprès des services de la DREAL sur la base de 100%,
- Approuve le plan de financement proposé pour la réalisation de ce document estimé à 13 360 € HT (sans les options).
- Donne pouvoir au Maire pour valider la proposition qui sera retenue par la commission Environnement et Cadre de Vie qui gère ce dossier.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

REF : D221020D

Décision modificative pour intégrer la carte communale

OBJET : LOCATION DU LOGEMENT 01 RUE DE LA MAIRIE

REF : D221020E

Loyer : en attente de l'aide possible par le biais de l'APL – en attente de réponse de la pref
Possibilité de compléter par le biais de l'aide de l'état/convention – en attente de réponse de la pref

Fluide – en attente de réponse de la pref savoir si la commune prend les fluides à son nom et les récupère auprès du CCAS ? ou auprès de la famille et une convention peut permettre la prise en charge directe ou pas

Interrogation concernant l'assurance habitation – en attente de réponse de la pref

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de revoir le montant du loyer – Donne pouvoir au Maire pour fixer le nouveau montant au plus propre pour que la famille n'est rien à sa charge
-
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de tous les documents afférents à ce dossier :
 - o Convention éventuelle avec le CCAS et/ou l'Etat

Le Maire rendra compte au prochain conseil

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC : HORAIRES ET ILLUMINATIONS

REF : D221020F

Le Maire explique que dans le cadre des économies d'énergie la commission a étudié les économies possibles en termes d'éclairage public et d'illumination. La commune a un devoir d'exemplarité, même si l'éclairage public n'est pas très consommateur, la commune a changé toutes les lampes très énergivores. Mais elle peut faire encore mieux en utilisant les éclairages aux nouvelles technologies peu consommatrices.

La commission propose :

- De ne plus faire l'acquisition de nouvelles illuminations – celles existantes utilisent la technique des leds.
- De réduire la période d'illumination des décorations de fin d'année (les décorations seront installées

en collaboration avec la CCVSA comme chaque année mais ne seront branchés au réseau électrique que du lundi qui précède l'arbre de Noël jusqu'au 3 ou 4 janvier°

- de demander lors de la prochaine visite d'entretien que les horaires d'extinction soient modifiés comme suit : 22h30 dans le bourg (au lieu de 23h actuellement)
22h00 pour le reste de la commune.

Les horaires du matin n'ont pas été touchés pour garantir les transports scolaires

M. le Maire rappelle que l'éclairage public est présent pour illuminer le domaine public pas le privé

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de valider les propositions de la commission

OBJET : COMPOSITION D'UNE COMMISSION RH

REF : D221020F

Le Maire souhaite mettre en place une commission RH pour réfléchir sur le poste d'adjoint technique actuellement vacant. Il rappelle que le recrutement est une prérogative du seul maire mais qu'il souhaite comme à chaque fois que le conseil s'investisse et réfléchisse à la configuration le poste, et au recrutement.

Souhaitent intégrer la commission les conseillers suivants : Elisabeth G, Eliane M, Elisabeth B, Luc V,

Une remarque est faite concernant l'entretien avec les futurs candidats, il faut faire attention de ne pas être trop nombreux pour recevoir les recevoir.

L'agent saisonnier avait été recruté sur la base d'un contrat qui s'est terminé au 30/09. Il ne pouvait pas être recruté sur le poste d'adjoint technique avant une déclaration de vacance officielle, que le Maire souhaite travailler au préalable avec la future commission.

OBJET : VENTE D'UN COPIEUR

REF : D221020F

La commune avait un contrat de location avec une entreprise qui n'existe plus (rachetée) le copieur n'a pas été récupéré à la fin du contrat depuis plus d'un an

M. le Maire propose de mettre le copieur en vente et demande que soit fixé le prix de vente ou lui donner pouvoir

Le conseil municipal :

- Accepte la vente du copieur
- Donne pouvoir au maire pour négocier la vente a prix faire évaluer par un professionnel

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Ref : D220624QD

Commission Environnement et cadre de vie Réunion commission :29/09

Point plantations : certaines essences n'ont pas pris elles seront remplacées par le PNRMP.

Un nouveau dossier plantations va être lancé, tous les habitants intéressés peuvent s'inscrire en mairie pour en faire partie.

La commission étudie actuellement les clôtures pour le chemin piétons du lotissement à la rue de la mairie – Avis de la Dréal avant la déclaration et accord avec le voisin pour prise en charge des frais.

Terrain de M. Aubineau : Le dossier débloqué chez le notaire, la vente va avoir lieu bientôt ; le terrain en

inclus dans le périmètre de l'étude du centre bourg.

Travaux sur logements communaux : Menus travaux réalisés logement école, et travaux prévus sur logement de la mairie

Aménagement centre bourg : le Marché est notifié prochaine réunion le 25/10/2022 – accord de subvention de la DREAL, accord pour démarrage préalable

Commission Jeunesse Social et vie associative : Réunion commission : 26/09

Octobre rose : une petite banderole a été installée dans le bourg, la participation de la commune est symbolique, la mairie va relayer le programme aux habitants.

Quinzaine bleue : réalisée le 13/10 – jeux de sociétés de 15h à 18h –

Après-midi récréatif : animation prévue le 23/10 de 15h à 18h avec pour but de rassembler les habitants petits et grands

Permanence du Kiosque : l'atelier console à tj lieu le lundi avec aide service civique du kiosque
Concernant l'aide aux démarches sur internet, personne n'est venu aux permanences qui ont lieu 1 fois par mois, nouvelle organisation sur rdv et en tournant sur plusieurs communes.
Démarches par service public à développer

Rencontres intergénérationnelles : reprise-le 14/10 – atelier jeux de société et couture – besoin de nouveau bénévoles (certains ne peuvent plus intervenir)

Atelier déco : réalisation de sapins de Noel et de figurines en bois. Les ateliers ont lieu le week end (samedi ou dimanche) selon disponibilité des participants – 3 sapins livrés à l'ancien atelier. La commune encourage les habitants à participer
Participation de bénévoles de la commune – actuellement rdv chez M. Roy qui prête le matériel qu'il a chez lui.

Téléthon : la commune avec la participation de l'association support « Arts et Loisirs » mais aussi des autres associations communales organisera une manifestation le SAMEDI 02 DECEMBRE
Une animation principale avec une randonnée pédestre le matin et d'autres animations (expo arts et loisirs, expo/et/ou balade vieilles voiture, atelier bois...) tout au long de la journée avec un point presse avec les partenaires est prévu à 18h00 – prochaine réunion 7/11 – Recherche de partenaire pour renforcer l'attractivité de la manifestation.

Foyer de jeunes : Fermé en raison de participation d'enfant hors créneau d'âge mais ouvert pour l'équipe Mobiliterre. La commune invite les jeunes à revenir sur le site pour développer ce foyer.

Commission Culture communication et manifestations communales : Réunion commission : 26/09

Repas des aînés : la commission doit décider de l'organisation.

Arbre de Noël : Le spectacle est réservé, La commune organisera une balade en calèche pour les enfants.

Bulletin communal : les articles doivent arriver pour le 15 nov. dans le but de sortir plus tôt le bulletin communal – prévoir une annonce pour la modification du gérant de l'embarcadère.

Divers

Embarcadère : Une demande de contrôle électrique a été faite à l'ancien locataire.

SYDEV : possibilité pour la commune (petite commune) de retourner au tarif réglementé – la commune doit se renseigner car pour cela il faut sortir du groupement – à mettre à la prochaine commission

CCVSA : 21/9 PAT Projet mené par la CCVSA s'articulant sur 2 volets : offre (Producteurs et utilisation du sol) et demande alimentaire. Souhait d'accélération du projet pour prévoir des propositions rapides. Attention à bien penser aux consommateurs. Travail par groupe qui doit aboutir sur des choses concrètes.

Demande de modification d'un point de regroupement des bacs Sycodem aux Ecluzeaux regroupant 4 résidences

SIVOM : Nouvelle norme comptable M57 à compter du 01/01/23. le programme des travaux 2022 s'étale sur 4 communes. Desserte forestière : sortie de peuplier, aires de stockage – dossier suivi par le PNRPM qui va contacter la commune pour voir si d'éventuels travaux seraient subventionnable à 80% - Maitrise d'œuvre unique par le SIVOM

Ukraine : appartement prêt pour accueillir la famille. Voir si possible colis d'urgence par secours catholique
La commune remercie l'ensemble des donateurs

Organisation du conseil : M. Morice présente sa démission de la commission n°3 et déclare vouloir se mettre à l'écart du groupe du conseil. M. le Maire indique qu'il regrette cette décision, il trouve dommage que le groupe ne soit pas soudé ce qui permet un travail et la vie du Conseil Municipal plus agréable. D'autres conseillers s'expriment dans le même sens, indiquant que dans le conseil on peut s'exprimer librement sans problème et que tous les conseillers sont les bienvenus à toutes les réunions de commission.

Dossier fibre : échange de courrier entre Vendée Numérique et les maires des Cnes du marais et services de l'état concernant problème des poteaux -enfouissement ou pas- ce qui a occasionné un retard sur les zones sensibles seulement. Des sommes ont été libérées pour l'enfouissement ou remplacement poteau pour poteau

Pour le moment nous ne sommes pas en mesure de donner des dates précises. La commune ne peut pas vraiment communiquer sur le dossier car elle n'a pas la main.

Les collectivités doivent travailler au repérage des réseaux, la dernière panne d'internet est due à un incident lors de travaux près du réseau.

Il est rappelé que les habitants doivent tailler leurs haies pour éviter d'endommager les réseaux

AMRF : L'association a lancé un travail avec orange pour une convention concernant l'élagage.

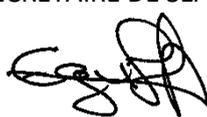
La commune a connu 5 coupures internet depuis janvier, c'est beaucoup.

LE MAIRE,



Denis LA MACHE

LE SECRETAIRE DE SEANCE



GUILLOT Elisabeth